

## 1) Dispositif "Robien Recentré"

### Avantages :

Une déduction sur les revenus pouvant atteindre 50 % de l'investissement

Possibilité de déduire le déficit foncier jusqu'à 10 700 € par an

L'allocation logement peut être versée directement au propriétaire

Possibilité de louer à des ascendants ou des descendants ne faisant pas partie du foyer fiscal

### Engagements de l'investisseur :

Le propriétaire s'engage à louer le logement vide pendant 9 ans

Respecter les plafonds de loyers par mois par m<sup>2</sup>, imposés par le barème établi selon la zone géographique

## 2) Dispositif "Borloo Populaire"

### Avantages :

Une déduction sur les revenus pouvant atteindre 65 % du montant de l'investissement

Possibilité de déduire le déficit foncier jusqu'à 10 700 € par an

Abattement forfaitaire de 30 % sur les loyers perçus

L'allocation logement peut être versée directement au propriétaire

### Engagements de l'investisseur :

Le propriétaire s'engage à louer durant une période de 9 à 15 ans

Respecter les plafonds des loyers par mois par m<sup>2</sup>, imposés par le barème établi selon la zone géographique

Respecter les plafonds de ressources des locataires selon la situation financière et en fonction du barème établi selon la zone géographique